



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT POP 2023

DSDEN : MEURTHE-ET-MOSELLE

Poste : Directeur d'école maternelle - Programme Élysée **F/H**

Référence: 054-DIR-001

Lieu d'exercice :

0541423D- EMPU CHARLEMAGNE- chemin de la taye 54690 Lay-Saint-Christophe

Effectif de l'école : 73 - Nombre de classes : 3

Projet d'école :

Programme ÉLYSÉE : Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, le réseau des écoles maternelles bilingues « Élysée » vise à favoriser le développement de la langue allemande en France par un apprentissage précoce et une réflexion dès l'amont sur la continuité du parcours. Ce programme s'inscrit dans le projet d'école annuel.

Missions:

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, le pilotage d'une école maternelle candidate au programme Elysée nécessite qu'une partie des enseignements soit effectuée au minimum 3 heures par semaine en langue allemande.

Compétences et/ou aptitudes attendues :

Compétences attendues :

- Des compétences pédagogiques affirmées dans le domaine de l'enseignement de disciplines en langue étrangère.
- Au niveau linguistique, une solide maîtrise de la langue cible.
- De solides aptitudes à l'organisation et à la coordination du travail en équipe pour assurer en tant que directeur la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité du parcours des élèves dans l'école.
- Des aptitudes à impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour suivre, améliorer et évaluer le parcours des élèves.
- Des compétences relationnelles pour communiquer avec les parents, coopérer avec les différents partenaires de l'école et développer des projets d'ouverture internationale.

Conditions requises :

- Être titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école
- Avoir le niveau C1 en langue allemande.

Contact :

Pour toute question sur votre candidature : dSDen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : Mme Anne-Marie LEYGONIE, ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr

Informations complémentaires :

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielle en date du 25 octobre 2021 :

1. L'acceptation du poste par le candidat retenu vaut demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental, le cas échéant.

2. L'enseignant muté sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.